

Froyennes, le 19 novembre 2021



Collecte des sacs-poubelles en porte-à-porte : Ipalle rappelle les consignes Chaque matin, plusieurs tonnes soulevées à bout de bras

Imaginez. Vous devez soulever un poids de plus de 20 kilos. Non pas une fois, mais des milliers de fois, au cours de la matinée. Et vite. Le lancer dans la benne. Entre chaque charge, trotter et sauter sur le marche-pied. Dehors, que la météo soit à la canicule ou au gel, au vent ou à la pluie battante. Aux premiers jours d'automne, lorsque la clarté diminue et que des automobilistes parfois distraits ou pressés veulent vous contourner d'un coup de volant sec pour grapiller quelques secondes... Pour préserver la sécurité et la santé des chargeurs qui effectuent la collecte des déchets en porte-à-porte, Ipalle tient à rappeler les consignes à respecter scrupuleusement avant de déposer ses sacs-poubelles en voirie. En cas de non-respect de celles-ci, les collecteurs ont ordre de ne pas les ramasser.

Avec le tri élargi des PMC, les déchets légers constitués par les emballages en plastique sont triés dans le sac bleu ou directement déposés au recyparc. Une belle avancée environnementale puisqu'il en résulte plus de recyclage mais avec un constat : les sacs contenant les déchets ménagers résiduels (non recyclables) s'avèrent souvent plus lourds. Ainsi, l'intercommunale insiste : **le poids maximum autorisé pour un sac-poubelle s'élève à 20 kg**. Une façon radicale de l'alléger ? En extraire les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) : soit en les compostant à domicile, soit en les



Communiqué de Presse

déposant gratuitement au recyparc ou dans l'un des nombreux points d'apport volontaire disponibles en voirie.

Ipalle rappelle par ailleurs que **les déchets dangereux** (par exemple les emballages de produits phytosanitaires, les liquides tels que l'eau de Javel, les seringues...), coupants, contendants, le verre brisé, les déchets électriques... **ne peuvent être jetés dans le sac-poubelle**. Là encore, c'est au recyparc qu'ils doivent être déposés.

Enfin, avec l'arrivée de l'hiver et les jours qui raccourcissent, **redoublons de prudence en voiture lorsque nous croisons un camion de collecte**. Chaque année, des chargeurs sont victimes d'accidents... Pour éviter cela, ne tentez aucun dépassement risqué (angle mort des véhicules), respectez les distances de sécurité (les camions s'arrêtent fréquemment) et soyez attentifs aux mouvements du personnel. Il fait très sombre le matin et si vous roulez trop vite, vous risquez de ne pas voir à temps les collecteurs qui circulent à pied. Soyez patients... Ne klaxonnez pas, ils font au plus vite.